

Âge des personnes sous soins.—Le tableau 8 présente une intéressante analyse des personnes sous les soins de ces institutions en 1936. Les chiffres montrent que les services de ces institutions sont consacrés presque entièrement aux mineurs et aux vieillards. Sur les 48,094 personnes sous soins, seulement 5,453 ou 11·3 p.c. ont de 20 à 59 ans et 1,128 ou 2·3 p.c. de ces dernières ont 20 ans tandis que 1,607 ou 3·3 p.c. ont de 50 à 59 ans; la plupart approchent probablement la soixantaine. Les chiffres de proportion par 10,000 de la population générale estimative montrent que les mineurs sous soins sont le plus nombreux entre 10 et 14 ans. Les femmes forment une proportion plus faible parmi les jeunes mais une proportion plus forte dans les groupes d'âges moyens et les plus avancés.

8.—Personnes sous soins dans les institutions de charité par groupe d'âge, et proportions par rapport à la population, 1936

Groupe d'âge	Population estimative		Personnes sous soins		Personnes sous soins par 10,000 de population		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Total
	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	p.c.	p.c.	p.c.
0-4 ans.....	524,401	508,112	3,857	2,960	73·5	58·2	66·2
5-9 ans.....	521,492	513,557	4,471	3,685	85·7	71·7	78·8
10-14 ans.....	566,691	556,119	6,010	5,034	106·0	90·5	99·4
15-19 ans.....	536,899	526,389	2,850	3,418	53·1	64·9	58·9
20-29 ans.....	974,328	947,570	866	1,266	8·9	13·4	11·1
30-39 ans.....	763,902	702,800	258	518	3·3	7·4	5·3
40-49 ans.....	688,027	611,280	409	529	6·0	8·5	7·2
50-59 ans.....	560,195	464,146	853	754	15·2	16·3	15·7
60-69 ans.....	318,214	277,504	1,703	1,455	53·5	52·4	53·0
70 ans ou plus.....	205,394	199,175	3,439	3,759	167·4	188·7	178·0
Total, tous âges.....	5,659,543	5,306,652	24,716	23,378	43·7	44·0	43·9

Sous-section 4.—Établissements pénitentiaires et correctionnels

Le 1er juin 1936 il y a au Canada 38 établissements pénitentiaires et correctionnels d'une population totale de détenus de 3,722 dont 3,004 hommes et 718 femmes. Vingt-quatre de ces établissements sont pour les hommes et 14 pour les femmes. Les statistiques détaillées de la criminalité (sur une base annuelle) en ce qu'elles diffèrent de celles de ces institutions paraissent au chapitre XXVI.

Section 3.—Ordre des Infirmières Victoria

L'Ordre des Infirmières Victoria est une agence volontaire de santé publique, opérant dans tout le pays, dont l'objet est de visiter les malades à domicile. En 1940 les 91 branches de l'Ordre se répartissent comme suit: Nouvelle-Ecosse, 15; Nouveau-Brunswick, 7; Québec, 5; Ontario, 49; Manitoba, 1; Saskatchewan, 3; Alberta, 2; et Colombie Britannique, 9. Les affaires de chaque branche sont dirigées par un comité local qui se procure les fonds nécessaires. Cependant, les programmes et les étalons professionnels établis par l'organisation nationale sont acceptés par les comités locaux. Le Bureau des Gouverneurs de l'organisation nationale est en grande partie formé de représentants nommés par les branches.

Les infirmières employées par l'Ordre doivent être diplômées et avoir, après leur graduation, reçu une formation en santé publique. Toutes les nominations sont sujettes à l'approbation du quartier général à Ottawa qui est aussi responsable de la surveillance du travail actif des infirmières, ce qui assure un standard uniforme de service.